Craig A. Rogerson
Président-directeur général
Chemtura Corporation
1818, Market Street, Suite 3700
Philadelphia, PA 19103
Téléphone : 215-446-3912
Télécopieur : 215.751-1034

Le 15 juillet 2010

M^me^ Margaret Kenny
Directrice générale
Environnement Canada
Secteur des produits chimiques
351, boul. Saint-Joseph
Gatineau (QC) K1A 0H3
Canada

Objet : Initiative de retrait progressif du décabromodiphényléther

Madame,

En décembre 2009, Chemtura Corporation s'est engagée publiquement avec d'autres fournisseurs majeurs de décabromodiphényléther aux États-Unis et l'Environmental Protection Agency dans une initiative de retrait progressif du décabromodiphényléther. Nous avons présenté à l'Environmental Protection Agency une lettre d'engagement dans laquelle nous avons convenu d'une date limite après laquelle nous ne produirons plus ni ne vendrons du décabromodiphényléther. Par les présentes, nous nous engageons à prolonger cet engagement et à l'appliquer à nos ventes de décabromodiphényléther au Canada. Nous nous engageons notamment à retirer progressivement la plupart des ventes de décabromodiphényléther au Canada d'ici la fin de 2012 et de retirer progressivement toutes les ventes d'ici la fin de 2013.

Chemtura s'engage notamment à mettre fin aux ventes de décabromodiphényléther au Canada d'ici la fin de 2012 (à l'exception de certaines utilisations abordées ci-dessous). En raison des exigences rigoureuses en matière d'ingénierie et des risques encourus par les consommateurs et le personnel militaire associés aux changements de produits dans certaines applications militaires et de transport, plusieurs niveaux d'essais et d'accréditations sont généralement nécessaires. Il se pourrait que pour certaines de ces utilisations, il faille jusqu'à 12 mois supplémentaires pour vérifier que les solutions de rechange offrent un niveau acceptable de rendement et de protection contre les incendies. Dans la mesure où nous pouvons légalement le faire, nous aviserons Environnement Canada de toute utilisation nécessitant du temps supplémentaire pour le retrait progressif du décabromodiphényléther.

D'après ces engagements, Chemtura s'engage à respecter le calendrier de retrait progressif suivant :

D'ici le 31 décembre 2012 : Arrêter les ventes de décabromodiphényléther au Canada pour toutes les applications, à l'exception peut-être de certaines applications militaires ou de transport.

D'ici le 31 décembre 2013 : Arrêter les ventes de décabromodiphényléther au Canada pour toutes les applications restantes.

Cet engagement s'inscrit dans le cadre des efforts de longue date de Chemtura concernant la protection des personnes et des biens contre les dangers liés aux incendies, et ce, de manière durable. Nous avons répondu aux besoins de nos clients et aux préoccupations d'autres intervenants clés afin d'introduire plus de produits ignifuges durables. Nous avons parrainé ou coparrainé des études environnementales ou sanitaires de grande envergure sur différents produits ignifuges. Chemtura offre un large portefeuille de produits ignifuges utilisés dans une grande variété d'applications de consommation et industrielles. Nous nous efforçons en permanence de proposer de nouveaux produits plus écologiques et de haute performance.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

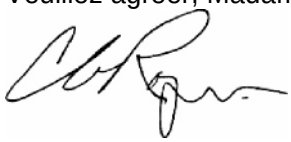

Craig A. Rogerson
Président-directeur général

c.c. : M^me^ Cynthia Wright, sous-ministre adjointe, Direction générale de l'intendance

environnementale

M^me^ Vincenza Galatone, Ph. D., directrice exécutive, Division de la gestion des produits chimiques

M^me^ Maya Berci, chef de l'unité de contrôle des substances toxiques, Division de la gestion des produits chimiques